

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4344**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue Dugay Trouin et appartenant à l'association syndicale libre Château-Rontey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4344**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue Dugay Trouin et appartenant à l'association syndicale libre Château-Rontey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu situées rue Dugay Trouin à Meyzieu, appartenant à l'association syndicale libre Château-Rontey représentée par la régie Billon-Bouvet-Bonamour et nécessaires à l'agrandissement de la station d'épuration de Meyzieu selon l'emplacement réservé n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit de 2 parcelles de terrain, libres de toute location ou occupation, à détacher de la propriété cadastrée BA 15 pour une superficie totale de 2 163 mètres carrés environ.

Aux termes du compromis, l'association syndicale libre Château-Rontey céderait lesdites parcelles au prix de 25 € le mètre carré, soit 54 075 € pour 2 163 mètres carrés.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à sa charge à la densification du masque végétal existant autour de la station d'épuration pour un coût estimé à 9 500 € HT, soit 11 362 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 54 075 €, de 2 parcelles de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée BA 15 pour une superficie de 2 163 mètres carrés environ, situées rue Dugay Trouin à Meyzieu, appartenant à l'association syndicale libre Château-Rontey, et nécessaires à l'agrandissement de la station d'épuration.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O1995, le 4 avril 2011 pour la somme de 8 186 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 2111, pour un montant de 54 075 € correspondant au prix d'acquisition et de 1 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 11 362 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.